



# ICP

UNIVERSITAS  
CATHOLICA  
PARISIENSIS

## Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP

Vous recrutez pour votre organisation ?

**Contactez-nous via ce formulaire**

>Demande de formation pour votre entreprise ?

**Contactez-nous via ce formulaire**

Vous cherchez une formation pour vous même ?

**Contactez-nous via ce formulaire**

Catalogue des diplômes et certificats universitaires

Téléchargez le catalogue des Diplômes et Certificats Universitaires 2026-2027 :



Certification Qualiopi

**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
> ACTIONS DE FORMATION  
> PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

A l'issue d'un audit de 3 jours réalisé par **AFNOR Certification**, **l'Institut Catholique de Paris a renouvelé jusqu'au 22/07/2027** sa certification QUALIOPi des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences, visés à l'article L. 6351-1 du Code du travail. La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : actions de formation continue, VAE.

La VAPP est une démarche individuelle qui permet à un candidat, dans le cadre d'un projet professionnel ou d'une reprise d'études, de solliciter l'accès direct à un cursus de formation de l'enseignement supérieur sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis, mais en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non) ou des acquis personnels obtenus hors de tout système de formation.

**Pour en savoir plus :**

Guide du candidat VAPP ICP  
Dossier de demande de VAPP